

Grabeels

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssèbe
Arrondissement communal de *Brugelles*
Du *Dixième* jour du mois de *Vendémiaire* l'an
Nouf de la République française.

Acte de Décès de *Jean Van der Kelen*
décédé le *Dixième* jour du mois de *Vendémiaire*,
à *quatre heures* du *Matin*, profession de *Journalier*, âgée
de *Vingt huit* ans, née à *la Houpe*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssèbe* Département du *Dét*
Jeune fille
fils de *Jean Van der Kelen* *Journalier* et
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste*
Moutens, demeurant à *Yssèbe*, profession
de *gand. Champêtre*, qui a dit être *Ami* de la
désunte, et par le Citoyen *Guillaume Hernalsteens*
demeurant à *Yssèbe*, profession de *gand. Champêtre*, qui
a dit être *Ami* du défunt.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *Oru moi*

Constaté par moi *Clement Raye* *Adjoint au* Maire
de la *Commune d'Yssèbe*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné: *Clement Raye*

G. Hernalsteens
B. Mertens

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt-neuf jour du mois de novembre l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Gabriel Scheers
décédé le vingt-neuf jour du mois de novembre,
à vingt heures du soir, profession de Scieur en long, âgé
de cinquante-quatre ans, né à Enghien, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche et de mari
de Koch
fil - de
de

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Van De
Wilde, demeurant à Yssche, profession
de officier de santé, qui a dit être ami du
désunt, et par le Citoyen Paul Michels
demeurant à Yssche, profession de Scieur en long, qui
a dit être ami du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé De moi

Constaté par moi Clement Ruyt adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné: Clement Ruyt
Paul Michels

Vu Hubert main

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du quatrième jour du mois de novembre l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Jean Las
décédé le quatrième jour du mois de novembre,
à une heure du la nuit, profession de
de ouvrier ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fil de Jean Las
de Lotrouille Van Erre
et
Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Clement Ruyt
demeurant à Yssche, profession
de Conseiller, qui a dit être ami de la
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste De Wael
demeurant à Yssche, profession de Cabaretier, qui
a dit être parent de la désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi Clement Ruyt adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné: Clement Ruyt
J. B. De Wael

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Quatrième jour du mois de Novembre l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Lierre Kops
décédé le un jour du mois de Novembre,
à quatre heures du soir, profession de Journalier, âgé
de soixante-sept ans, né à Wootant, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche, Epoux de
Cherise Van Eyck
fil - de - et
de -

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Monten
Joseph Pierquin, demeurant à Yssche, profession
de Cisteraent, qui a dit être Voisin du
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Kumps
demeurant à Yssche, profession de Cultivateur, qui
a dit être Voisin du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi Clement Ruy adjoint au Maire
de la Municipalité d'Yssche faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Ruy
Martinus Josephus pierquin J. Kumps

Vu et approuvé par le Maire

ACTE DE DÉCES.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Neuf jour du mois de Novembre l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Lierre Kops
décédé le un jour du mois de Novembre,
à huit heures du soir, profession de - , âgé
de quatre ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche
et
fil de Jean Kops
de Elisabeth D. Wals

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Eriex
demeurant à Yssche, profession
de Forgeron, qui a dit être Ami du
désunt, et par le Citoyen Clement Ruy
demeurant à Yssche, profession de Cultivateur, qui
a dit être Ami du désunt.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi Clement Ruy adjoint au Maire
de la Municipalité d'Yssche faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Ruy
Jan Eriex

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yppehe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Treizième jour du mois de Brumaire l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Marie Cheres Craps
décédé le même jour du mois de Brumaire
à six heures du soir, profession de , âgé
de Six ans, né à Yppehe, Département
de la Dyle, demeurant à Yppehe

filles de Jean Craps
de Elisabeth de Wals et

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Crux
demeurant à Yppehe, profession
de fossoyeur, qui a dit être ami de
la défunt, et par le Citoyen Clement Raige
demeurant à Yppehe, profession de Couvreur, qui
a dit être ami de la défunt

Et ont signé

Constaté par moi Clement Raige adjoint au Maire
de la Commune d'Yppehe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raige

Jan Ezer

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Vu et validé par le Maire

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yppehe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingt-troisième jour du mois de Brumaire l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Anne Marie de Pre
décédé le même jour du mois de Brumaire
à six heures du soir, profession de Journaier, âgé
de Vingt Sept ans, né à Yppehe, Département
de la Dyle, demeurant à Yppehe, Epouse de
Jean Baptiste Van der Put
filles de Guillaume de Pre
de Anne Marie Van der Kelen et

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Gerard de
Beker, demeurant à Yppehe, profession
de Journaier, qui a dit être beau frere de la
défunt, et par le Citoyen Jean Crux
demeurant à Yppehe, profession de fossoyeur, qui
a dit être ami de la défunt

Et ont signé

Constaté par moi Clement Raige adjoint Maire
de la Commune d'Yppehe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raige

Jan Ezer

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt-troisième jour du mois de Brumaire l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Jean Baptiste Van Der Lut
décédé le vingt-troisième jour du mois de Brumaire,
à six heures du soir, profession de —, âgé
de Environ un an, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

fil de Jean Van Der Lut et
de Anne Marie De Le

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Erix
demeurant à Yssche, profession
de Forgeron, qui a dit être ami du
désunt, et par la Citoyenne Maria Anne Dominec
demeurant à Yssche, profession de Sage-femme, qui
a dit être ami du désunt

Et ont signé Excepté Maria Anne Dominec qui a
Declaré au Juroir Civil, à l'aveu de l'Etat.
Jean Erix

Constaté par moi Clement Raje adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raje

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Vu et homologué
24

ACTE DE DÉCES.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt-troisième jour du mois de Brumaire l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Dorothe Melonius
décédé le vingt-troisième jour du mois de Brumaire,
à neuf heures du matin, profession de —, âgé
de vingt-trois ans, né à Bruxelles, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche chez Jules Berguer
au bureau de Commerce
fil de — et de —

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Erix
demeurant à Yssche, profession
de Forgeron, qui a dit être ami de la
désunte, et par le Citoyen Clement Raje
demeurant à Yssche, profession de Couvreur, qui
a dit être ami de la désunte

Et ont signé —
—
—

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Raje adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raje
Jean Erix

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yppeke

Arrondissement communal de Bruxelles

Du quatrième jour du mois de Janvier l'an
Nouf de la République française.

Acte de Décès de Lierre Van Cuycom
décédé le même jour du mois de Janvier,
à dix heures du matin, profession de Journaux, âgé
de Deux ans, né à Yppeke, Département
de la Dyle, demeurant à Yppeke

fils de Thomas Van Cuycom et
de Marie De Coster

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Van
Muyzen, demeurant à Yppeke, profession
de Cipierant, qui a dit être ami du
désunt, et par le Citoyen François Van Muyzen
demeurant à Yppeke, profession de Coucheur, qui
a dit être ami du désunt.

Et ont signé les qu'ils auroient signés avec moi
et qu'ils m'ont déclaré ne savoir écrire à cause
être illettrés

Constaté par moi Clement Ruyjs adjoint au Maire
de la Commune d'Yppeke, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Ruyjs

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yppeke

Arrondissement communal de Bruxelles

Du Neuf jour du mois de Janvier l'an
Nouf de la République française.

Acte de Décès de Antoine Goosseus
décédé le même jour du mois de Janvier,
à dix heures du matin, profession de Cultivateur, âgé
de quatre ans, né à Yppeke, Département
de la Dyle, demeurant à Yppeke célibataire

fils de Gaspar Goosseus et
de Marie Anna Mertens

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Clement Ruyjs
demeurant à Yppeke, profession
de Coucheur, qui a dit être voisin du
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste De Waele
demeurant à Yppeke, profession de Cabaretier, qui
a dit être voisin du désunt

Et ont signé.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Ruyjs adjoint au Maire
de la Commune d'Yppeke, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Ruyjs

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Douzième jour du mois de Janvier l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Morisand
décédée le Mème jour du mois de Janvier
à dix heures du Matin, profession de
de Quatre mois ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

filles de Jean Louis Morisand et
de Marie Joseph Foullet

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Guillemine
Henriette, demeurant à Yssche, profession
de garde champêtre, qui a dit être Ami de la
désunte, et par le Citoyen Clement Ruyss
demeurant à Yssche, profession de Concubine, qui
a dit être Ami de la désunte

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi Clement Ruyss adjoint Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. G. Hernalsteens

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Douzième jour du mois de Janvier l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Anne Marie Contempné
décédée le Mème jour du mois de Janvier
à dix heures du Matin, profession de
de Dix mois ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

filles de François Contempné et
de Jeanne Chelmeux

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Erice
demeurant à Yssche, profession
de Jockey, qui a dit être Ami de
la désunte, et par le Citoyen Jean Delgand
demeurant à Yssche, profession de Page femme, qui
a dit être Ami de la désunte

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé à l'exception de Jeanne Delgand qui
ma Déclaration s'en est suivie

Constaté par moi Clement Ruyss adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Jan Erice

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsehe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *juin* l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Arnold Heruolsteens*
décédé le *neuf* jour du mois de *juin*
à *six* heures du *matin*, profession de *Bouche*, âgé
de *soixante trois* ans, né à *Ypsehe*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ypsehe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Célibataire
fils de *Jean Heruolsteens* et
de

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste*
Maekant, demeurant à *Ypsehe*, profession
de *Boulang'*, qui a dit être *voisin* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Raye*
demeurant à *Ypsehe*, profession de *Coussier*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi *Clement Raye* adjoint au Maire
de la Commune d'Ypsehe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Raye*

L.B. Raackert

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsehe
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt* jour du mois de *juin* l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Michel Van Craenbroeck*
décédé le *neuf* jour du mois de *juin*
à *une* heure du *soir*, profession de _____, âgé
de *deux* ans, né à *Ypsehe*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ypsehe*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

fils de *Michel Van Craenbroeck* et
de *Ann Marie Van der Daele*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Antoine*
Heruolsteens, demeurant à *Ypsehe*, profession
de *Journalier*, qui a dit être *voisin* du
désunt, et par le Citoyen *Clement Raye*
demeurant à *Ypsehe*, profession de *Coussier*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Et ont signé

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Antoon
heruolsteens

Constaté par moi *Clement Raye* adjoint au Maire
de la Commune d'Ypsehe, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Raye*

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du ~~Vingt-troisième~~ jour du mois de ~~Janvier~~ l'an
~~Neuf~~ de la République française.

Acte de Décès de ~~Anne Marie Vandew Plasch~~
décédée le ~~Neuf~~ jour du mois de ~~Janvier~~,
à ~~Six~~ heures du ~~Matin~~, profession de ~~Journalet~~, âgée
de ~~Vingt-trois~~ ans, née à ~~Yssche~~, Département
de ~~la Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~.

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

filles de ~~Gerard Vandew Plasch~~ et
de ~~Mme Anne De Hock~~.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen ~~Jean Baptiste~~
~~De Coster~~, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~Ciferaut~~, qui a dit être ~~Voisin~~ d'
la défunte, et par le Citoyen ~~Henri Speltinck~~
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~Meneur~~, qui
a dit être ~~Voisin~~ de la défunte.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi ~~Clement Rayé~~ adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~M. Clement Rayé~~

~~J. B. De Coster~~
~~Hendericus Speltinck~~

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du ~~Quatrième~~ jour du mois de ~~Novembre~~ l'an
~~Neuf~~ de la République française.

Acte de Décès de ~~Henry Wauters~~
décédé le ~~Neuf~~ jour du mois de ~~Novembre~~,
à ~~Neuf~~ heures du ~~Soir~~, profession de ~~_____~~, âgé
de ~~Huit~~ ans, né à ~~Yssche~~, Département
de ~~la Dyle~~, demeurant à ~~Yssche~~.

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de ~~Guillaume Wauters~~ et
de ~~Mme Elisabeth Van Mulder~~.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen ~~Jean Erix~~
~~_____~~, demeurant à ~~Yssche~~, profession
de ~~Porteur~~, qui a dit être ~~Voisin~~ du
défunt, et par le Citoyen ~~Clement Rayé~~
demeurant à ~~Yssche~~, profession de ~~Couvreur~~, qui
a dit être ~~Voisin~~ du défunt.

Et ont signé

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi ~~Clement Rayé~~ adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement Rayé~~

~~Jan Erix~~

18 ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal d'Bruxelles

Du Premier jour du mois de Vriose l'an

de la République française.

Acte de Décès de Mathieu Loubauts
décédé le même jour du mois de Vriose
à six heures du matin, profession de
de trois ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de Joseph Loubauts et
de Cheres Brautbaert

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Guillaume
Berxstous, demeurant à Yssche, profession
de garde-champ, qui a dit être Voisin du
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Debaet
demeurant à Yssche, profession de Sabotier, qui
a dit être Voisin du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé.

Constaté par moi Clement Raige adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raige

19 ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal d'Bruxelles

Du même jour du mois de Vriose l'an

de la République française.

Acte de Décès de François De Dape
décédé le même jour du mois de Vriose
à cinq heures du matin, profession de Journalier, âgé
de trente six ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fil de Jean Joseph De Dape et
de Catharina Rouvaux

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Philippe
De Dape, demeurant à Yssche, profession
de Journalier, qui a dit être Voisin du
désunt, et par le Citoyen Joseph Ott
demeurant à Yssche, profession de Journalier, qui
a dit être Beau frère du désunt.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé: Joseph Ott qui a déclaré ne savoir
Ceci a faux être dit.

Constaté par moi Clement Raige adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raige
Joannes philippus De Dape

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du huitième jour du mois de Mars l'an
seuf de la République française.

Acte de Décès de Jean Joseph De Dape
décédé le huitième jour du mois de Mars
à deux heures du soir, profession de Tailleur, âgé
de quatre-vingt-deux ans, né à Enghien, Département
de Fennelpe, demeurant à Yssche

fil - de _____ et
de _____

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Josse
Lutteur, demeurant à Yssche, profession
de Journalier, qui a dit être Beau-frère du
désunt, et par le Citoyen Jean Philippe De Daur
demeurant à Yssche, profession de Journalier, qui
a dit être Voisin du désunt

Et ont signé Excepté Josse Lutteur qui n'a pu signer
me savoir Pierre a Paul et Philippe

Constaté par moi Clement Raige adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raige
Jeanes Philippes De Daur

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dixième jour du mois de Mars l'an
seuf de la République française.

Acte de Décès de Jean Strelter
décédé le dixième jour du mois de Mars
à huit heures du soir, profession de Journalier, âgé
de vingt-cinq ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

fil de Josse Strelter et
de Jeanne Carle

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Charles
De Pre, demeurant à Yssche, profession
de Domestique, qui a dit être Voisin de la
désunt, et par le Citoyen Guillaume Dewaet
demeurant à Yssche, profession de Domestique, qui
a dit être Voisin de la désunt

Et ont signé -

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Raige adjoint au Maire
de la Commune d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raige
C De Pre
Guillaume Dewaet

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d' *Ypsche*
 Arrondissement communal de *Bruxelles*
 Du *Deuxième* jour du mois de *Mars* l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de *Marie Vernee*
 décédée le *même* jour du mois de *Mars*,
 à *deux* heure *du relevée*, profession de _____, âgée
 de *un* ans, née à *Bruxelles*, Département
 de *la Dyle*, demeurant à *Ypsche*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

fil de
 de

et

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Ericp*
 _____, demeurant à *Ypsche*, profession
 de *fossoyeur*, qui a dit être *ami* de la
 défunte, et par le Citoyen *Arnold Maes*
 demeurant à *Ypsche*, profession de *journalier*, qui
 a dit être *voisin* de la défunte

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé, *Excepté Arnold Maes qui a Déclaré*
le Savoir Verne

Constaté par moi *Clement Raje* Adjoint Maire
 d' *Ypsche*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Raje*
Jean Ericp

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d' *Ypsche*
 Arrondissement communal de *Bruxelles*
 Du *Vingtquatrième* jour du mois de *Mars* l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de *François Stroobants*
 décédé le *même* jour du mois de *Mars*,
 à *une* heure *du relevée*, profession de _____, âgé
 de *quatre* ans, né à *Ypsche*, Département
 de *la Dyle*, demeurant à *Ypsche*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

fil *Naturel* de *Marganne Stroobants* et
 de _____

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Ericp*
 _____, demeurant à *Ypsche*, profession
 de *fossoyeur*, qui a dit être *voisin* du
 défunt, et par le Citoyen *Clement Raje* fils
 demeurant à *Ypsche*, profession de *tonnelier*, qui
 a dit être *voisin* du défunt

Et ont signé

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Raje* Adjoint Maire
 d' *Ypsche*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Raje*

Jean Ericp

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du vingt-septième jour du mois de Novembre l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Jean Dehelver épouse de Jean Verheyden
décédée le même jour du mois de Novembre
à deux heures du matin, profession de journalière, âgée
de quarant-huit ans, née à Huldenberg, Département
de la Dyle, demeurant à Ypsche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

filles de Gisle Dehelver et
de Cecile Clabots, Epouse

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Eriex
demeurant à Ypsche, profession
de fondeur, qui a dit être ami de la
désunte, et par le Citoyen Clement Raje fils
demeurant à Ypsche, profession de tonnelier, qui
a dit être ami de la désunte

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi Clement Raje adjoint Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Jan Eriex

Clement Raje

ACTE DE DÉCES.



Mairie d'Ypsche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du vingt-septième jour du mois de Novembre l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Pierre Antoine Rondon
décédé le même jour du mois de Novembre
à deux heures du matin, profession de
de signais ans, né à Ypsche, Département
de la Dyle, demeurant à Ypsche

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fils de Antoine Rondon et
de Anne Marie De Nermacher

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Nicolas
Bernardsteens, demeurant à Ypsche, profession
de cordonnier, qui a dit être ami du
désunt, et par le Citoyen Jean Baptiste Dewaet
demeurant à Ypsche, profession de laboureur, qui
a dit être ami du désunt

Et ont signé

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Raje adjoint Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Nicolas Bernardsteens

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *Centième* jour du mois de *Novembre* l'an
Neuf de la République française.Acte de Décès de *Catherine Kumps Veuf François Kaus*
décédée le *même* jour du mois de *Novembre*
à *Dix* heures du soir, profession de *journalière*, âgée
de *soixant-trois* ans, née à *Yssche*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Yssche*Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.fille de *Kumps* et
deOn mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Nichols, demeurant à *Yssche*, profession
de *Cabaretier*, qui a dit être *voisin* de la
désunte, et par le Citoyen *Gisles Van der*
demeurant à *Yssche*, profession de *Cultivateur*, qui
a dit être *Beaufils* de la désunteSi les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.Et ont signé *Excepté Gisles Van der* qui a déclaré
*Me Sartor Erre*Constaté par moi *Clement Raje* adjoint-Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
James Nichols

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *deuxième* jour du mois de *Novembre* l'an
Neuf de la République française.Acte de Décès de *Maria Ann Vander Borcht*
décédée le *deuxième* jour du mois de *Novembre*
à *deux* heures du soir, profession de _____, âgée
de *trois* mois ans, née à *Yssche*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Yssche*Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.fille de *Henrij Vanderborcht* et
de *Elisabeth De Becker*On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Erre, demeurant à *Yssche*, profession
de *fossoyeur*, qui a dit être *ami* de la
désunte, et par le Citoyen *Clement Raje*
demeurant à *Yssche*, profession de *tonnelier*, qui
a dit être *ami* de la désunteSi les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi *Clement Raje* adjoint-Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Raje**Jan Erre*

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *deuxième* jour du mois de *Pluviose* l'an
nuit de la République française.

Acte de Décès de *Antoine Michiels*
 décédé le *deuxième* jour du mois de *Pluviose*,
 à *deux heures* du soir, profession de _____, âgé
 de *vingt-neuf* jours ans, né à *Ypsche*, Département
 de la *Dyle*, demeurant à *Ypsche*

fils de *Nicolas Michiels* et
 de *Anne Catharina Devos*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Ericx, demeurant à *Ypsche*, profession
 de *fopojem*, qui a dit être *Voisin* du
 défunt, et par le Citoyen *Clement Raje*
 demeurant à *Ypsche*, profession de *tonnelier*, qui
 a dit être *Voisin* du défunt.

Et ont signé

Constaté par moi *Clement Raje* Adjoint-Maire
 d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Raje*

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *troisième* jour du mois de *Pluviose* l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de *François Loits*
 décédé le *troisième* jour du mois de *Pluviose*,
 à *Dix* heures du soir, profession de *Cultivateur*, âgé
 de *cinquante-sept* ans, né à *Ypsche*, Département
 de la *Dyle*, demeurant à *Ypsche*

fils de *François Loits* et
 de *Catherine Delgauf*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Pierre*
Vandendael, demeurant à *Ypsche*, profession
 de *Charpentier*, qui a dit être *Voisin* du
 défunt, et par le Citoyen *Pierre Boon*
 demeurant à *Ypsche*, profession de *journalier*, qui
 a dit être *Voisin* du défunt.

Et ont signé

Constaté par moi *Clement Raje* Adjoint-Maire
 d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Raje*

P. Van den Dael qelter Boon



Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parents, voisins
 ou amis.

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du troisieme jour du mois de Pluviose l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Craps
décédée le troisieme jour du mois de Pluviose
à deux heures du soir, profession de _____, âgée
de cinq ans, née à L'Arduenne, Département
de la Syle, demeurant à Ypsche

filles de _____ et
de Anne Catherine Craps

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Erice, demeurant à Ypsche, profession
de fossoyeur, qui a dit être ami de la
désunte, et par le Citoyen Clement Raje
demeurant à Ypsche, profession de tonnelier, qui
a dit être voisin de la désunte

Et ont signé

Constaté par moi Clement Raje adjoint — Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raje

Jan Erice

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du septieme jour du mois de Pluviose l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Pierre Charliers
décédé le septieme jour du mois de Pluviose
à deux heures du jour, profession de _____, âgé
de trois ans, né à Ypsche, Département
de la Syle, demeurant à Ypsche

fil de Paul Charliers et
de Anne Marie Demot

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Erice, demeurant à Ypsche, profession
de fossoyeur, qui a dit être ami du
désunt, et par le Citoyen Guillaume Vantuycom
demeurant à Ypsche, profession de garde-champêtre qui
a dit être ami du désunt

Et ont signé

Constaté par moi Clement Raje adjoint — Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raje

Jan Erice

Stentuycom

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du septième jour du mois de Pluviose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Jean Baptiste Debecker
décédé le septième jour du mois de Pluviose
à deux heures du matin, profession de —, âgé
de quatre ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

fils de Jean Baptiste Debecker — et
de Anne Marie Ottaert —

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Erny, demeurant à Yssche, profession
de fossoyeur, qui a dit être ami du
défunt, et par le Citoyen Guillaume Vantuycom
demeurant à Yssche, profession de garde-champêtre, qui
a dit être ami — du défunt

Et ont signé

Constaté par moi Clement Ruyt Adjoint-Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Ruyt

Jan Erny J. Vantuycom

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du septième jour du mois de Pluviose l'an
de la République française.

Acte de Décès de Ambrois Van Loo
décédé le septième jour du mois de Pluviose
à onze heures du soir, profession de cultivateur, âgé
de cinquante-cinq ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche-Epoux
d'Elisabeth Loits
fils de Ambrois Van Loo — et
de — — —

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre
Vandendack, demeurant à Yssche, profession
de charpentier, qui a dit être voisin du
défunt, et par le Citoyen François Van Loo
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être neveu — du défunt

Et ont signé

Constaté par moi Clement Ruyt Adjoint-Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Ruyt

P. van den Oet Andries van Loo

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du ~~Neuf~~ ^{Neuf} jour du mois de ~~Pluviose~~ ^{Pluviose} l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Anne Warcke

décédée le ~~Neuf~~ ^{Neuf} jour du mois de ~~Pluviose~~ ^{Pluviose},
à ~~six~~ ^{six} heures du matin, profession de ~~—~~, âgée
de ~~huit~~ ^{huit} jours ans, née à ~~Ypsche~~ ^{Ypsche}, Département
de la ~~Syle~~ ^{Syle}, demeurant à ~~Ypsche~~ ^{Ypsche}

filles de Jean Joseph Warcke
de Elisabeth Mons

et

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Joseph
Warcke —, demeurant à ~~Ypsche~~ ^{Ypsche}, profession
de ~~journalier~~ ^{journalier}, qui a dit être ~~père~~ ^{père} de la
désunte, et par la Citoyenne Marianna Dominet
demeurant à ~~Ypsche~~ ^{Ypsche}, profession de ~~saige femme~~ ^{saige femme}, qui
a dit être ~~amie~~ ^{amie} de la désunte

Et ont ~~signé~~ ^{signé} Declare tout Deux ne savoir écrire

Constaté par moi Clement Raje Adjoint - Maire
d'Ypsche —, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement Raje~~ ^{Clement Raje}

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du ~~Douzième~~ ^{Douzième} jour du mois de ~~Pluviose~~ ^{Pluviose} l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de André Beris

décédé le ~~Douzième~~ ^{Douzième} jour du mois de ~~Pluviose~~ ^{Pluviose},
à ~~une~~ ^{une} heure du soir —, profession de ~~—~~, âgé
de ~~deux~~ ^{deux} mois ans, né à ~~Ypsche~~ ^{Ypsche}, Département
de la ~~Syle~~ ^{Syle} —, demeurant à ~~Ypsche~~ ^{Ypsche}

fil de Jean Beris
de Jean Marie Vanderlotten

et

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen André
Beris —, demeurant à ~~Ypsche~~ ^{Ypsche}, profession
de ~~tyffrand~~ ^{tyffrand}, qui a dit être ~~Oncle~~ ^{Oncle} du
désunt, et par le Citoyen Ambrois Beris —
demeurant à ~~Ypsche~~ ^{Ypsche}, profession de ~~journalier~~ ^{journalier}, qui
a dit être ~~Oncle~~ ^{Oncle} — du désunt

Et ont ~~signé~~ ^{signé} Les témoins Declare ne savoir signer.

Constaté par moi Clement Raje Adjoint - Maire
d'Ypsche —, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. ~~Clement Raje~~ ^{Clement Raje}

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Douzième jour du mois de Pluviose l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de François Kumps
décédé le douzième jour du mois de Pluviose
à cinq heures du soir, profession de cultivateur, âgé
de quatrevingt-cinq ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche Neuf de
Marianne Borremans

fils de Jean Kumps
de Jean Le Bis

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre
Boon, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être Voisin du
désunt, et par le Citoyen Jean De Lat
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être Voisin du désunt

Et ont signé

Constaté par moi Clement Raje Adjoint-Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Raje
Jean De Lat

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du quatorzième jour du mois de Pluviose l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Marie Theres Kumps
décédée le quatorzième jour du mois de Pluviose
à quatre heures du matin, profession de —, âgée
de Douze ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

et
fille de Gerard Kumps
de Ann Theres La Roix

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Gerard
Kumps, demeurant à Yssche, profession
de scieur, qui a dit être Père de la
désunte, et par le Citoyen Jean Eric
demeurant à Yssche, profession de fossoyeur, qui
a dit être ami de la désunte

Et ont signé Excepté Gerard Kumps qui a
Déclaré ne savoir écrire

Constaté par moi Clement Raje Adjoint-Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Raje
Jean Eric

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins; et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

38
ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsche
Arrondissement communal de Bruxelles
Dufizième jour du mois de Pluviose l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de François De Cat
décédé le seizième jour du mois de pluviose
à deux heures du soir, profession de journaliste, âgé
de trente ans, né à Ypsche, Département
de la Dyle, demeurant à Ypsche

fils de Jean De Cat et
de Jeanne Vanhaelen

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
De Cat, demeurant à Ypsche, profession
de journaliste, qui a dit être père du
désunt, et par le Citoyen Guillaume Deract
demeurant à Ypsche, profession de domestique, qui
a dit être ami du désunt

Et ont signé Excepté Jean De Cat qui a déclaré
ne savoir écrire

Constaté par moi Clement Raye adjoint - Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Raye

Gilliam Deract

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

39
ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsche
Arrondissement communal de Bruxelles
Dufizième jour du mois de Pluviose l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Jean Albert Romanus
décédé le dixseptième jour du mois de pluviose
à sept heures du soir, profession de _____, âgé
de sept ans, né à Ypsche, Département
de la Dyle, demeurant à Ypsche

fils de Joseph Romanus et
de Elisabeth Vanlorijnen

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Joseph
Romanus, demeurant à Ypsche, profession
de journaliste, qui a dit être père du
désunt, et par le Citoyen Nicolas Deract
demeurant à Ypsche, profession de tisserand, qui
a dit être ami du désunt

Et ont signé Excepté Joseph Romanus qui a déclaré
ne savoir écrire

Constaté par moi Clement Raye adjoint - Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Raye

Nicolas Deract

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du dix-neuvième jour du mois de Pluviose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Henry Van Kagenbergh*
décédé le dix-neuvième jour du mois de Pluviose
à douze heures du Soir, profession de *journalier*, âgé
de dix-huit ans, né à *Yssche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

filz de *jean Van Kagenbergh* et
de *jeanne Debecker*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *jean*
Van Kagenbergh, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *père* du
désunt, et par le Citoyen *Paul Charlier*
demeurant à *Yssche*, profession de *tisserand*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Et ont signé les témoins *Declaré* ne savoir signer

Constaté par moi. *Clement Raze* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Raze*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yssche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du Vingt-neuf jour du mois de Pluviose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Barbe Flijon*
décédée le Vingt-neuf jour du mois de Pluviose
à Cinq heures du matin, profession de —, âgée
de cinq mois ans, née à *Yssche*, Département
de *La Dyle*, demeurant à *Yssche*

filz de *jean Flijon* et
de *Catherine Vanderlinden*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *jean Flijon*
—, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *Père* de la
désunte, et par le Citoyen *Simon Abts*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *ami* de la désunte

Et ont signé *Excepté* *jean Flijon* qui a *Declaré*
ne savoir signer

Constaté par moi *Clement Raze* adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Raze*

Simon Abts

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt deuxième jour du mois de Pluviose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Derwaet
décédée le vingt deuxième jour du mois de Pluviose
à dix heures du soir, profession de journalier, âgée
de trente trois ans, née à Erps, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche épouse de
jacques Alsteens
fils de Mathieu Derwaet et
de Catherine Verheijt

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen jacques
Alsteens, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être Epoux de la
désunte, et par le Citoyen Henry De Rock
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être Voisin de la désunte

Et ont signé Declare les témoins ne savoir signer

Constaté par moi Clement Ruyt adjoint - Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ruyt*

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du vingt deux jour du mois de Pluviose l'an
de la République française.

Acte de Décès de Francois Deract
décédé le vingt deux jour du mois de Pluviose
à six heures du matin, profession de
de dix neuf jours ans, né à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

fils de Pierre Deract et
de Catherine Croquet

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Pierre
Deract, demeurant à Yssche, profession
de Chaudronier, qui a dit être père du
désunt, et par le Citoyen Guillaume Bernaertens
demeurant à Yssche, profession de mesager, qui
a dit être ami du désunt

Et ont signé

Constaté par moi Clement Ruyt adjoint - Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ruyt*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.



ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yffche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du premier jour du mois de Ventose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Thérèse Van Cranbrook*
décédée le *un* jour du mois de *Ventose*
à trois heure du matin, profession de *—*, âgée
de *Cinq* ans, née à *Yffche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yffche*

fille de *Michel Van Cranbrook* et
de *Jeanne Van Den Schuerich*

Sur la déclaration à moi faite par les Citoyen *Michel*
Van Cranbrook, demeurant à *Yffche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *père* de la
désunt, et par le Citoyen *Clement Kays*
demeurant à *Yffche*, profession de *tondeur*, qui
a dit être *ami* de la désunt

Et ont signé *Clement Michel Van Cranbrook*
qui a déclaré ne savoir écrire
alors J. de la Motte

Constaté par moi *Clement Kays* Maire
de *la commune d'Yffche*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Kays*

ACTE DE DÉCÈS.



Mairie d'Yffche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du premier jour du mois de *Ventose* l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Pierre Kumps*
décédé le *un* jour du mois de *Ventose*
à sept heure du matin, profession de *grand Charpentier*, âgé
de *soixante* ans, né à *Yffche*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Yffche* épouse
de *Subanne Vanpé*
fil de *Pierre Kumps* et
de *—*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean*
Kumps, demeurant à *Yffche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *frère* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Baptiste De Coster*
demeurant à *Yffche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *ami* de la désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *a test moi*

Joannes Baptiste Kumps Constaté par moi *Clement Kays* Maire
de *la commune d'Yffche*, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *J. Baptiste De Coster*

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du premier jour du mois de Ventose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Charles De Cat*
décédée le premier jour du mois de Ventose
à huit heures du soir, profession de _____, âgée
de sept ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

filles de *Jean De Cat* et
de *Elisabeth Puttemans*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jacques De pré*, demeurant à Yssche, profession
de *journalier*, qui a dit être ami de la
désunte, et par le Citoyen *Josias Brankær*
demeurant à Yssche, profession de *journalier*, qui
a dit être ami de la désunte

Et ont signé

Constaté par moi *Clement Raye* Adjoint - Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Jacobus depre*
Egidius Brankær

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.



Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du quatrième jour du mois de Ventose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Elisabeth Vandensplas*
décédée le quatrième jour du mois de Ventose
à huit heures du soir, profession de *journalière*, âgée
de vingt-trois ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

et
filles de *Gerard Vandensplas*
de *Marie Anne Dehock*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Gerard Vandensplas*, demeurant à Yssche, profession
de *journalier*, qui a dit être Père de la
désunt, et par le Citoyen *Clement Raye*
demeurant à Yssche, profession de *Tonnellier*, qui
a dit être ami de la désunte

Et ont signé Excepté *Gerard Vandensplas* qui a déclaré
ne savoir écrire

Constaté par moi *Clement Raye* Adjoint - Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Raye*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Ypsch
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt-neuf* jour du mois de *Ventose* l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Marie Anne Rumps*
décédé le *vingt-neuf* jour du mois de *Ventose*
à *huit heures du soir*, profession de *—*, âgée
de *sept* ans, née à *Ypsch*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ypsch*.

fille de *François Rumps*
de *Anna Marie Vanden Wijenberg*

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Pierre*
Boon, demeurant à *Ypsch*, profession
de *journalier*, qui a dit être *ami* de la
désunte, et par le Citoyen *François Thielemans*
demeurant à *Ypsch*, profession de *journalier*, qui
a dit être *ami* de la désunte

Et ont signé

Constaté par moi *Clement Ruyé* adjoint - Maire
d'Ypsch, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Franciscus Thielemans

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.



Mairie d'Ypsch
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *vingt-neuf* jour du mois de *Ventose* l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Henry Depre*
décédé le *vingt-neuf* jour du mois de *Ventose*
à *douze heures du jour*, profession de *cultivateur*, âgé
de *soixante-sept* ans, né à *Ypsch*, Département
de *la Dyle*, demeurant à *Ypsch* Epoux de
Marie Catherine Mouriau
et
fils de *Henry Depre*
de *Anna Marie Aoumans*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Jean Baptiste*
Janssens, demeurant à *Ypsch*, profession
de *tisserand*, qui a dit être *ami* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Baptiste De Coster*
demeurant à *Ypsch*, profession de *tisserand*, qui
a dit être *ami* du désunt

Et ont signé

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi *Clement Ruyé* adjoint - Maire
d'Ypsch, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.
Jan B Janssens
Jan B De Coster

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix-huitième jour du mois de Ventose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Mertens
décédée le dix-huitième jour du mois de Ventose
à onze heures du matin, profession de journalier, âgée
de vingt ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

filles de Jean Mertens — — — et
de Elisabeth Fallier

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Eriex — — —, demeurant à Yssche, profession
de fondeur, qui a dit être ami — — — de la
désunte, et par le Citoyen Antoine Mertens
demeurant à Yssche, profession de domestique, qui
a dit être frère — — — de la désunte

Et ont signé Excepté Antoine Mertens qui a
Déclaré ne savoir écrire
Jean Eriex

Constaté par moi Clement Raye adjoint - Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Raye

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention; et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du dix-neufième jour du mois de Ventose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Marie Teymans
décédée le dix-neufième jour du mois de Ventose
à huit heures du matin, profession de couturière, âgée
de quarante-un ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

filles de Antoine Teymans — — — et
de Anne Marie Bransson

Sur la déclaration à moi faite par la Citoyenne Anne
Teymans, demeurant à Yssche, profession
de couturière, qui a dit être sœur — — — de la
désunte, et par le Citoyen Clement Raye
demeurant à Yssche, profession de tonnelier, qui
a dit être parent — — — de la désunte

Et ont signé Excepté Anne Teymans qui a
Déclaré ne savoir écrire

Constaté par moi Clement Raye adjoint - Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Raye

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention; et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingtroisième jour du mois de Ventose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Elisabeth Kumps
décédée le Vingtroisième jour du mois de Ventose,
à Dix heures du matin, profession de journalière, âgée
de cinquante-cinq ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche Epouse

de Jean Hoef
fils de Naturelle de Theres Kumps et
de

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jules
Bergiers, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être voisin de la
désunte, et par le Citoyen Pierre Hoef
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être Beau-père de la désunte

Et ont signé les temoins de l'acte M. Sador signer

Constaté par moi Clement Raye Adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raye

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

ACTE DE DÉCES.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du Vingtroisième jour du mois de Ventose l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de Petronille Verdoot
décédée le Vingtroisième jour du mois de Ventose,
à une heure du soir, profession de journalière, âgée
de Vingt-cinq ans, née à Yssche, Département
de la Dyle, demeurant à Yssche

fille de Jean Verdoot et
de Theres De Becker

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean
Demol, demeurant à Yssche, profession
de journalier, qui a dit être ami de la
désunte, et par le Citoyen Henri Michiels
demeurant à Yssche, profession de journalier, qui
a dit être ami de la désunte

Et ont signé

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Constaté par moi Clement Raye Adjoint Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. Clement Raye

54 ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ypsch
Arrondissement communal de Bruxelles
Du troisieme jour du mois de germinal l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Theres Humps
décédée le troisieme jour du mois de germinal
à sept heures du matin, profession de journaliere, âgée
de quatrevingt ans, née à Ypsche, Département
de la Dyle, demeurant à Ypsche

filie de Henry Humps et
de Anne Marie Demol

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Henry
Michiels, demeurant à Ypsche, profession
de journalier, qui a dit être Voisin de la
désunte, et par le Citoyen Jean Baptiste Demol
demeurant à Ypsche, profession de journalier, qui
a dit être ami de la désunte

Et ont signé

Constaté par moi Clement Raie Adjoint - Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Raie

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

B. Michiels
Jean Baptiste Demol

55 ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ypsch
Arrondissement communal de Bruxelles
Du cinquieme jour du mois de germinal l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de Marie Anne Jacobs
décédée le cinquieme jour du mois de germinal
à neuf heures du soir, profession de, âgée
de treize mois ans, née à Nossesghem, Département
de la Dyle, demeurant à Ypsche

filie de Pierre Jacobs et
de Catherine Stoeft

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Henry
Demol, demeurant à Ypsche, profession
de journalier, qui a dit être ami de la
désunte, et par le Citoyen Jean Van Kagenberg
demeurant à Ypsche, profession de journalier, qui
a dit être ami de la désunte

Et ont signé

Constaté par moi Clement Raie Adjoint - Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. // Clement Raie

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

HOMOI IVKB

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ypsche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *siptieme* jour du mois de *germinal*, l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de *Catherine Goossens*
décédée le *siptieme* jour du mois de *germinal*,
à *onze* heures du *matin*, profession de *journalier*, âgée
de *cinquante-cinq* ans, née à *Ypsche*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ypsche* *Veuve de*
Barthélemi Bernaertseens
fille de _____ et
de _____

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Pierre*
Godsfroy, demeurant à *Ypsche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *ami* de la
désunte, et par le Citoyen *Antoine Pattermans*
demeurant à *Ypsche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *beau fils* de la désunte

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé Excepté *Antoine Pattermans*
qui a déclaré ne savoir écrire

Constaté par moi *Clement Ruyjs* adjoint-Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Petrus godsfroy

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Ypsche

Arrondissement communal de Bruxelles

Du *Neufieme* jour du mois de *germinal*, l'an
Neuf de la République française.

Acte de Décès de *Henry Michiels*
décédé le *Neufieme* jour du mois de *germinal*,
à *sept* heures du *matin*, profession de *journalier*, âgé
de *soixant-huit* ans, né à _____, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Ypsche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parens, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Guillaume*
Dubois, demeurant à *Ypsche*, profession
de *jardinier*, qui a dit être *ami* du
désunt, et par le Citoyen *Antoine Sterckx*
demeurant à *Ypsche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé

Constaté par moi *Clement Ruyjs* adjoint-Maire
d'Ypsche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné. *Clement Ruyjs*
A Sterckx
G Dubois

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *neuf* jour du mois de *germinal* l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Jean Van Savel*, *Étranger*
décédé le *neuf* jour du mois de *germinal*,
à *sept* heures du *matin*, profession de *journalier*, âgé
de *cinquante* ans, né à *Schaffhausen*, Département
de _____, demeurant à _____

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fils de
de

et

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Pierre*
Goddefroy, demeurant à *Yssche*, profession
de *journalier*, qui a dit être *ami* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Rump*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *excepté Jean Rump* qui a
Declare me faire

Constaté par moi *Clement Rayé* adjoint-Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Pierre Goddefroy *Clement*

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie d'Yssche
Arrondissement communal de Bruxelles
Du *neuf* jour du mois de *germinal* l'an
neuf de la République française.

Acte de Décès de *Philippine Tuijmans*
décédée le *neuf* jour du mois de *germinal*,
à *dix* heures du *soir*, profession de _____, âgée
de *huit* ans, née à *Yssche*, Département
de la *Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
sonne décédée est mariée,
veuve ou célibataire; et si
elle est mariée, les noms
et prénoms du survivant,
et, s'il est possible de le sa-
voir, les noms de ses père
et mère.

fille de *Pierre Tuijmans*
de *Marie Anne Van molder*

et

On mettra les noms,
prénoms, profession et
domicile des témoins, et
s'ils sont parents, voisins
ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par l'Citoyen *Pierre*
Tuijmans, demeurant à *Yssche*, profession
de *Journalier*, qui a dit être *ami* du
désunt, et par le Citoyen *Jean Rump*
demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
a dit être *voisin* du désunt

Si les déclarans ne sa-
vent signer, il en sera
fait mention. Si le décès
a été constaté à la suite
d'un accident par un of-
ficier de police, il en sera
fait mention, et le procès-
verbal sera relaté.

Et ont signé *excepté Jean Rump* qui a
Declare me faire

Constaté par moi *Clement Rayé* adjoint-Maire
d'Yssche, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil, soussigné.

Clement Rayé

60

ACTE DE DÉCÈS.

Mairie de *Yssche*
 Arrondissement communal de *Brussels*
 Du *11* jour du mois de *germinal* l'an
un de la République française.

Acte de Décès de *Pierre De Kellier*
 décédé le *11* jour du mois de *germinal*,
 à *Sept* heure du *matin*, profession de *...* âgé
 de *quatre* ans, né à *Yssche*, Département
 de *la Dyle*, demeurant à *Yssche*

Il faut énoncer si la per-
 sonne décédée est mariée,
 veuve ou célibataire; et si
 elle est mariée, les noms
 et prénoms du survivant,
 et, s'il est possible de le sa-
 voir, les noms de ses père
 et mère.

fil de *Pierre De Kellier* et
 de *Barbe Van den Weyngaert*

On mettra les noms,
 prénoms, profession et
 domicile des témoins, et
 s'ils sont parens, voisins
 ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen *Barbe*
Van den Weyngaert, demeurant à *Yssche*, profession
 de *journalier*, qui a dit être *marie* du
 défunt, et par le Citoyen *Jacques De Cock*
 demeurant à *Yssche*, profession de *journalier*, qui
 a dit être *veuf* du défunt

Si les déclarans ne sa-
 vent signer, il en sera
 fait mention. Si le décès
 a été constaté à la suite
 d'un accident par un of-
 ficier de police, il en sera
 fait mention, et le procès-
 verbal sera relaté.

Et ont signé *De Kellier et Van den Weyngaert*

Constaté par moi *Clement Huyghe* Maire
 de *Yssche*, faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil, soussigné. *Clement Huyghe*

Van den Weyngaert

ACTE DE MARIAGE.



(L'âge requis pour le mariage est quinze ans pour les hommes, et treize ans pour les femmes.)

Mairie de la *Commune d'Yssche*
 Arrondissement communal de *Brussels*
 Du *11* jour du mois de *juillet* l'an *un*
 de la République française. *Mathieu Joseph Pauwels*

Acte de mariage de *Mathieu Joseph Pauwels*, âgé
 de *15* ans, né à *Yssche* Département de *la Dyle*
 le *quatrième* jour du mois de *juillet* an *1770*, profession
 de *journalier*, demeurant à *Yssche* Département de *la Dyle*
 et de *Jean Baptiste Pauwels*, demeurant
 à *Yssche* Département de *la Dyle* et de *Catherine Hellegat*

Il faut énoncer si les époux
 sont majeurs ou mineurs.

Il faut énoncer si le père
 et la mère sont vivans
 et si l'un des deux ou les
 deux sont décédés.

Mathieu Joseph Pauwels, âgée de *15* ans
 née à *Yssche* Département de *la Dyle* le *quatrième*
 jour du mois de *juillet* an *1769*, demeurant au *hameau de Saint-Rois*
 Département de *la Dyle*, fille de *Jean Baptiste Pauwels*
 demeurant au *dit hameau* Département
 de *la Dyle* et de *Catherine Van den Schueren*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage
 faites à *Yssche* le *11* jour du mois de *juillet* an *un* de la
 République française. *Principal Porte de la maison communale*

Les publications doi-
 vent être faites, pour les
 majeurs, dans leur domi-
 cile actuel; pour les mi-
 neurs, au domicile de
 leurs père et mère; ou s'ils
 sont morts ou interdits,
 au lieu où s'est tenue l'as-
 semblée de parens pour
 autoriser le mariage; on
 doit relater la date de tous
 les actes énoncés. Si les
 époux sont mineurs, ou
 seulement l'un d'eux, il
 faut le consentement du
 père, s'il est vivant; de la
 mère, s'il est mort ou in-
 terdit; d'une assemblée de
 famille tenue selon la loi,
 s'il n'y a ni père ni mère;
 les actes de consentement
 doivent être énoncés; ils
 peuvent être donnés par
 le père ou la mère pré-
 sents, ou par acte authen-
 tique. S'il y a eu opposi-
 tion, il faut mentionner
 la main levée, et l'acte ou
 jugement qui l'a donnée.

et affichés aux termes de la loi.